



M E T P A R K

Date de télétransmission :	4 mars 2026
Date de retour de l'acte :	4 mars 2026
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20260304-1306-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 4 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 04 mars à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Patrick PAPADATO, Mme Béatrice DE FRANCOIS.

Etaient excusés et représentés :

M. Stéphane MARI à M. Christophe DUPRAT, Mme Isabelle RAMI à M. Olivier ESCOTS.

La séance est ouverte

Affaire 2026/02/09P

Autorisation donnée au directeur général pour signer des conventions d'occupation temporaire du domaine public pour des événements éphémères dans les parkings

Plusieurs parkings exploités par METPARK disposent d'espaces libres et permettant d'accueillir une activité annexe au service du stationnement.

Dans ce contexte, la Régie souhaite proposer aux professionnels la mise à disposition de ces espaces pour des événements éphémères après études et validation des projets soumis.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, des conventions d'occupation temporaire du domaine public seront signées avec les entreprises intéressées.

Ces autorisations de courte durée donneront lieu au paiement d'une redevance.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien

vouloir autoriser le directeur général à fixer le montant des redevances de ces occupations temporaires du domaine public et à signer l'ensemble des conventions d'occupation ainsi que leurs éventuels avenants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 4 mars 2026

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT